

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville 83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER Tél.: 04.94.80.04.78 Fax: 04.94.80.01.05

Le Maire,

Lettre ouverte à la population

Saint Julien, le 01/06/2022

Projet de vente à l'association ADAPEI du bâtiment communal Maison de Retraite

Chères Saint-Juliennoises, Chers Saint-Juliennois,

Le dossier dit de « la Maison de Retraite », dont nombre d'entre vous sont déjà familiers, connait aujourd'hui un tournant, avec la perspective de la vente prochaine de cet établissement. Celui-ci est propriété de la commune, mais géré depuis son origine par des structures associatives professionnalisées du secteur du Grand Âge.

Dans le cadre de l'attribution de crédits nationaux du plan gouvernemental France Relance dit « **Ségur de la Santé** », l'EHPAD « Le Verdon » a été choisi pour bénéficier d'un soutien d'investissement à hauteur de plus de 9 000 000 € qui permettrait la réhabilitation complète de la partie ancienne de l'établissement ainsi que la création d'unités d'accueil supplémentaires.

Il ne s'agit là bien sûr en rien d'une quelconque initiative privée lucrative, mais uniquement d'une poursuite de la situation actuelle de gestion placée sous la tutelle des services de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et du Département du Var (Direction de l'Autonomie), avec maintien de la garantie d'un accès des futurs résidents via le financement de l'Aide sociale, comme aujourd'hui.

L'Adapei Var Méditerranée est depuis 2019 gestionnaire de l'établissement. Cette association est une structure professionnelle reconnue du secteur de la Santé sur notre département. Cela confère à l'exploitant actuel non seulement une crédibilité mais aussi une légitimité vis-à-vis des financeurs, ce que la commune n'est pas en capacité de présenter au regard du sujet concerné. L'opération d'extension et de réhabilitation menée par la commune de 2012 à

2018 a laissé des traces et a mis en évidence les difficultés, pour une petite collectivité comme la nôtre, de mener de front les travaux et l'exploitation ayant un impact financier non négligeable qui ne peut être absorbé que par une structure solide et expérimentée.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal doit se prononcer, fin juin, sur les conditions financières et matérielles d'une cession à l'Adapei. Cette étape est obligatoire pour obtenir l'accord de l'ARS et du Département sur l'octroi des crédits.

Comme je m'y étais engagé, je viens donc vers vous pour vous tenir informés et organiser les possibilités d'une concertation laissant à chacun la possibilité de disposer de l'ensemble des éléments et de pouvoir également partager librement ses analyses.

Vous trouverez ainsi, joint à la présente, une note explicative de la situation. Je vous prie d'avance d'en excuser la longueur, mais il me semble nécessaire que chaque aspect de ce dossier important pour la commune et complexe s'il en est, soit éclairé.

Par ailleurs, à l'image des enquêtes publiques traditionnelles formelles, l'ensemble des pièces de présentation du projet seront désormais en libre consultation que ce soit par téléchargement sur le site internet de la Commune ou par consultation en mairie.

Enfin, un registre d'observation est ouvert en mairie, et chacun peut y porter ses observations et consulter celles déjà produites. L'ensemble des courriers et emails qui nous seront adressés à ce titre seront également portés chaque jour à ce même registre.

J'espère que l'ensemble de ces éléments vous sera utile.

Recevez, Chères Saint-Juliennoises, Chers Saint-Juliennois, l'assurance de mon

plus profond dévouement.

Le Maire

Emmanuel HUGOU

prendre pleinement la dimension des enjeux qui Conditionnent l'avenir de



Pour consulter l'ensemble des documents de présentation du projet :

- Site internet de la commune : www.sjlm.fr
- En mairie aux heures d'ouverture